

REGISTRE DES DELIBERATIONS DEL 2016 03 007

Envoyé en préfecture le 25/03/2016

Reçu en préfecture le 25/03/2016

Affiché le

SLO

ID : 038-213804644-20160323-DEL201603007-DE

Membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 03
Votants : 19
- Abstention : 0 voix
- Opposition : 0 voix
- Approbation : 19 voix

L'an deux mille seize, le *vingt-trois mars à 20 heures*

Le Conseil municipal de ST-VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Charles GALLET, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2016

Présents : Irène Badin, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin.

Excusés : Patrick Benoiton, Estelle Brogère, Sébastien Terrier.

Secrétaire de séance : David Elicaste

TARIFS DES SERVICES 2016

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2015. Il rappelle que les équipements communaux (gymnase, salle de la garine, maison pour tous, salle de la mairie) sont mis gracieusement à disposition des associations locales dans le cadre de l'organisation de leurs réunions et manifestations.

Cimetière	Concession trentenaire : le m ²	81 €
	Concession simple 2,5 m ² : 30 ans	202,50 €
	Concession double : 5 m ² - 30 ans	405 €
	Columbarium : 30 ans	1 130 €
	Minitombe : 30 ans	565 €
	Jardin du souvenir : plaque	100 €
Salle Polyvalente	Manifestation familiales, lunch, mariages, ...	316 €
	Congrès, sports à titre onéreux, associations et sociétés extérieures	458 €
	Théâtre, développement culturel	188 €
Salle de la Garine	Soirée, manifestations diverses	194 €
Salle polyvalente & Garine	Ensemble	510 €
Salles communales	Tarif horaire applicable aux associations extérieures et aux intervenants particuliers pour l'organisation d'activités	10,64 € Par heure
<i>Pour les locations de salle un chèque de caution sera demandé avant chaque réservation.</i>		500 €
Droit de place	Marché de Noël (3,5x3,5)	20 €
	Pucier (mètre linéaire)	2 €
	Stationnement forain domaine public	30 €

Après discussion, le conseil municipal :

ADOPTE les tarifs présentés

FIXE la caution dégradation à 500 €

DIT que le Maire se réserve le droit d'accorder à titre exceptionnel une gratuité de location, eu égard à la nature de la manifestation

Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Jean-Charles GALLET, Maire

